



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques d'un objet mobilier à
HEUGAS (40)**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU l'article 24 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 1er juin 2022 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

ARRÊTE

Article premier : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Tableau en médaillon attribué à Louis Anselme Longa, peintre montois « 1809-1869) peint vers 1853 .
- Peinture huile sur toile cadre en bois doré. Portrait représentant la fille du couple Poymiro vers l'âge de 17 ans.
- Dimensions : 115 H 85 L avec cadre, sans cadre 97H 78L.

PM40001156

Conservé à la mairie d'HEUGAS, (dans la cage d'escalier), 40180 HEUGAS, appartenant à la commune d'HEUGAS.

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire.

Bordeaux, le 3 OCT. 2022

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales